

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 185

25 janvier 2013

SOMMAIRE

Aktiv Bauden Aktiengesellschaft S.A.	8834	Milagro SPF S.A.	8867
B.O. Concept S.à r.l.	8863	New Communications Participations S.A.	8840
CEIF Properties S.à r.l.	8839	Oaktree European Senior Loan S.à r.l. ...	8841
Chrysalis Investment S.A.	8839	OBE Concept	8840
Cialux S.à r.l.	8837	OHAir Funding S.à r.l.	8840
Clearinvest S.A.	8837	Oil Finance, SA SPF	8841
COMELEC, Compagnie de Conception et d'Electricité Générale SARL	8839	Olscents S.A.	8840
Dive Charter International S.A.	8839	Op Breetdreisch S.A.	8840
EBM S.à r.l.	8838	Otago S.A.	8841
EC Invest	8838	Parity Property Holding S.A.	8841
Ecologis S.A.	8838	Power Ultrasonics S.A.	8848
Egon Finance International S.A.	8842	Société Civile Immobilière Carlo Schnei- der	8856
Egon Holdings S.A.	8842	TouchWind Hanseatic 2 S.à r.l.	8869
EraMondi Innovation S.à r.l.	8876	Water Investments S.A.	8837
Etablissements Waltmans s.à r.l.	8838	WCAS IX Debt Partners S.à r.l.	8836
European Portfolio S.A.	8838	WC Luxembourg S.à r.l.	8837
FBH, Inc., S.à r.l.	8853	Weldlux S.à r.l.	8837
Filian S.A.	8857	Wireless World S.A.	8835
Howi G.m.b.H.	8862	Wireless World S.A.	8835
IVZ Finance S.à r.l.	8850	Wireless World S.A.	8835
J2C Investments S.A.	8880	WP VI Investments S.à r.l.	8834
Less Auto Cleaning	8865	WP XI Investments S.à r.l.	8835
Luxembourg Shipping Services S.A.	8880	Xinov Invest S.A.	8835
Lux-Espace Vert S.à r.l.	8834	Zafini Holding	8836
Lux Luminaires S.à r.l.	8834	Zahor S.A.	8836
LUX-Montage SA	8834	Zephyros Property S.A.	8836
Memory Assessment Clinics Europe S.A.	8841		

Lux-Espace Vert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 117.494.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012166978/10.

(120220558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

LUX-Montage SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 10, Kierchstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.890.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012166979/10.

(120221004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Lux Luminaires S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1A, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 171.648.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société LUX LUMINAIRES SàRL tenue au siège social le 17 Décembre 2012 à 11 heures

Résolutions

1. L'Assemblée décide la cession de 24 (vingt-quatre) parts sociales de Monsieur Sylvain René Robert Prosper Jean THILL, dénommé ci-après le Cédant, à Monsieur Loïc LEGRAND, dénommé ci-après le Cessionnaire.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Sylvain René Robert / Prosper Jean THILL / Gérard LUSATTI / Loïc LEGRAND
Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2012166977/16.

(120220883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Aktiv Bauden Aktiengesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9670 Merkholtz, 4, Am Dellewee.

R.C.S. Luxembourg B 106.879.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168588/9.

(120223565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

WP VI Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168506/9.

(120222123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Wireless World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 97.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012168501/10.

(120221882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Wireless World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 97.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012168502/10.

(120221883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Wireless World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 97.598.

EXTRAIT

En date du 19 décembre 2012, les actionnaires de la société ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Kohnen & Associés S.à r.l., en tant que commissaire aux comptes de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Galina Incorporated, avec adresse professionnelle au 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town (Tortola), British Virgin Islands, est nommé commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168500/16.

(120221230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

WP XI Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 140.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168507/9.

(120222124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Xinov Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 154.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168509/9.

(120222605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Zafini Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 114.674.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 25. Juni 2012:

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Herr Ronald Weber und Herr Thomas Schulz werden bis zur Gesellschafterversammlung welche im Jahre 2016 stattfindet verlängert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 19. Dezember 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012168512/13.

(120221464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Zahor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 58, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 77.637.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168513/10.

(120222573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Zephyros Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 161.992.

EXTRAIT

1. La démission des directeurs ci-dessous est acceptée avec effet immédiat au 20 Décembre 2012:

- Monsieur François Mauron, demeurant au Ponggol Seventeenth Avenue, 829725 Singapour
- Monsieur Adrien Rollé, demeurant au 18, Rue Robert Stumper, L - 2557 Luxembourg
- Mademoiselle Séverine Desnos, demeurant au 18, Rue Robert Stumper, L - 2557 Luxembourg

La démission du Commissaire aux Comptes ci-dessous est acceptée avec effet immédiat au 20 Décembre 2012:

- Immogen Conseils SA, ayant son siège social au 18, Rue Robert Stumper, L -2557 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012168514/15.

(12022242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

WCAS IX Debt Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 144.215.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 21 décembre 2012 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour WCAS IX Debt Partners S.à r.l. (en liquidation)

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012168493/16.

(120222984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Weldlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5741 Filsdorf, 5, Kaabesbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 149.865.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168494/10.

(120221449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

WC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 162.340.

Par résolutions prises en date du 20 novembre 2012 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Maria Harris, avec adresse au 176, Merrion Road, Dublin 4, Dublin, Irlande de son mandat de Gérant avec effet au 20 novembre 2012.

2. Nomination de Robert Whiteford, avec adresse au la The Plateau, Piney Hills, bt95qp Belfast, Irlande du Nord au mandat de Gérant, avec effet au 20 novembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168492/15.

(120221590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Water Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 139.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012168486/11.

(120222511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Clearinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 34.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168683/9.

(120222877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Cialux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 15, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 33.089.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168679/9.

(120222873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

EC Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 138.304.

—
Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168733/10.

(120223287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

EBM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 94.873.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012168732/10.

(120222982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Ecologis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 3, Marbuengerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.052.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marnach, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168734/10.

(120222790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Etablissements Waltmans s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8816 Brattert, 1, rue de Kuborn.

R.C.S. Luxembourg B 106.533.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2012168729/12.

(120223494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

European Portfolio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 67.833.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2012168758/12.

(120223386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

COMELEC, Compagnie de Conception et d'Electricité Générale SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 6, rue Portland.
R.C.S. Luxembourg B 80.864.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168687/10.

(120223209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Chrysalis Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 88.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012168678/13.

(120222760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

CEIF Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.588.300,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 110.522.

Extrait rectificatif de la publication L100117737 déposée le 2 août 2010

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg dans une version modifiée le 21 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168670/12.

(120223052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Dive Charter International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 64.255.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement n° 1504/12 rendu en date du 13 décembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation n°L-3827/05 de la société anonyme DIVE CHARTER INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel, de fait inconnue à cette adresse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64255.

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Maître Julien BOECKLER
Le Liquidateur

Référence de publication: 2012168717/19.

(120223308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Olscents S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 16, Allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 26.703.

Le Bilan au 31.03.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168162/10.

(120221950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

OHAir Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 164.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168160/10.

(120222140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

NCP, New Communications Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 59.242.

En date du 29 juin 2012, l'assemblée générale a renouvelé le mandat du commissaire sortant Monsieur Jean Thyssen.
Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour New Communications Participations SA

Référence de publication: 2012168138/11.

(120221555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Op Breetdreisch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 108.797.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/12/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2012168165/12.

(120221580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

OBE Concept, Société Anonyme.

Siège social: L-2425 Luxembourg, 12, rue de la Résistance.
R.C.S. Luxembourg B 132.294.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012168158/11.

(120221143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Oil Finance, SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 45.429.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA
Référence de publication: 2012168161/10.
(120222448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Oaktree European Senior Loan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 173.464.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision des membres du conseil de gérance en date du 19 décembre 2012, que le siège social de la société est transféré du 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet au 19 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanessa Lorreyte
Le Mandataire
Référence de publication: 2012168152/14.
(120221700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Memory Assessment Clinics Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 32.820.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168084/10.
(120222527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Parity Property Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 156.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168181/10.
(120221293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Otago S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 149.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168157/10.
(120221814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

**Egon Holdings S.A., Société Anonyme,
(anc. Egon Finance International S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 129.091.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of November.

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

is held:

an extraordinary general meeting of shareholders of "EGON FINANCE INTERNATIONAL S.A.", a société anonyme having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 129.091, incorporated pursuant to a notarial deed dated 29 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1641 of 3 August 2007 (hereafter the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 30 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1665 of 28 August 2009.

The meeting is opened at 10.15 a.m., with Ms Noëlle Piccione, private employee, having its professional address at Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Vinciane Darche, private employee, having its professional address at Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Sophie Di Lorenzo, private employee, having its professional address at Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Présentation de l'opération de fusion par voie d'absorption de la société EGON HOLDINGS S.A. (Société absorbée) par la société EGON FINANCE INTERNATIONAL S.A. (Société absorbante) et plus particulièrement:

a) du projet de fusion en date du 22 juin 2012 prévoyant l'absorption par EGON FINANCE INTERNATIONAL S.A. de la société EGON HOLDINGS S.A., la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la Société absorbée à la Société absorbante,

b) des rapports écrits des Conseils d'Administration des sociétés fusionnantes expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet de fusion et plus particulièrement le rapport d'échange, et

c) du rapport écrit de l'expert indépendant unique, RSM Audit Luxembourg S.à r.l., 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Réviseur d'Entreprises.

2. Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

3. Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de la Société absorbée par la Société absorbante notamment par le transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la Société absorbée à la Société absorbante et la dissolution sans liquidation de la Société absorbée comme conséquence de la fusion.

4. Augmentation du capital social de la Société absorbante à concurrence de USD 71.233.000,- (soixante et onze millions deux cent trente trois mille US dollars) en vue de porter le capital de son montant actuel de USD 11.404.000,- (onze millions quatre cent quatre mille US dollars) à USD 82.637.000,- (quatre vingt deux millions six cent trente sept mille US dollars) par la création et l'émission de 71.233 (soixante et onze mille deux cent trente trois) actions nouvelles d'un valeur nominale de USD 1.000,- (mille US dollars) et attribution des nouvelles actions émises à l'actionnaire unique de la Société absorbée.

5. Constatation de la réalisation de la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

6. Réduction du capital social de la Société absorbante à concurrence de USD 11.404.000,- (onze millions quatre cent quatre mille US dollars) pour le ramener de son montant de USD 82.637.000,- (quatre-vingt-deux millions six cent trente-sept mille US dollars) à un montant de USD 71.233.000,- (soixante et onze millions deux cent trente-trois mille US dollars) par annulation de 11.404 actions propres représentant l'intégralité des actions propres de la Société Absorbante suite à la réalisation de la fusion.

7. Réduction de capital de la Société Absorbante à concurrence de USD 22.539.000,- (vingt deux millions cinq cent trente neuf mille US dollars) en vue de porter le capital de son montant actuel de USD 71.233.000,- (soixante et onze millions deux cent trente-trois mille US dollars) à USD 48.694.000,- (quarante-huit millions six cent quatre-vingt-quatorze mille US dollars) par annulation de vingt-deux mille cinq cent trente-neuf (22.539) actions et par apurement d'une partie des pertes à due concurrence.

8. Modification subséquente des statuts pour prendre en compte les résolutions prises ci-dessus.

9. Décharge à donner aux administrateurs.

10. Changement de la dénomination sociale de la société absorbante en «EGON HOLDINGS SA» et modification subséquente de l'article 1^{er}, alinéa 3 des statuts.

11. Nomination d'un administrateur supplémentaire au sein de la société absorbante.

12. Divers.

II.- That the represented sole shareholder, the proxy of the represented sole shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented sole shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented sole shareholder will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the represented sole shareholder declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

V.- That the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, relating to mergers have been respected, namely:

1. Publication of the merger plan of 22 June 2012 adopted by the board of directors of the merging companies in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1636 of 29 June 2012, i.e. at least one month before the date of the general meetings called to approve the merger plan.

2. Establishment of a written report by the board of directors of each of the merging companies explaining and justifying the merger plan and in particular, the exchange ratio.

3. Establishment of a written report by a sole independent auditor appointed by order dated 21 September 2012 of Mr Jean-Paul HOFFMANN, 1^{er} Vice-Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, namely "RSM AUDIT LUXEMBOURG S.à r.l.", société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 113.621.

4. Filing of the documents as required by Article 267 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, at the registered office of the companies one month before the date of the general meetings for inspection by shareholders.

A certificate signed by two directors confirming the filing of these documents will remain attached to the present deed.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting resolves to approve the merger plan between the Company and the société anonyme EGON HOLDINGS S.A., with registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, as this merger plan has been approved by the board of directors of the Company and of EGON HOLDINGS S.A. and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1636 of 29 June 2012.

Second resolution:

The general meeting resolves to increase the share capital by an amount of seventy-one million two hundred thirty-three thousand US dollars (USD 71,233,000), so as to raise it from its current amount of eleven million four hundred four thousand US dollars (USD 11,404,000) represented by eleven thousand four hundred four (11,404) shares with a nominal value of one thousand US dollars (USD 1,000) each, to eighty-two million six hundred thirty-seven thousand US dollars (USD 82,637,000) by the issue of seventy-one thousand two hundred thirty-three (71,233) new shares with a nominal value of one thousand US dollars (USD 1,000) each.

Third resolution:

The general meeting agrees that the seventy-one thousand two hundred thirty-three (71,233) new shares of the Company are paid up by the universal transfer of all the assets and liabilities of the company EGON HOLDINGS S.A. to the Company, it being understood that the Company takes up all operations performed by EGON HOLDINGS S.A. from an accounting point of view as from 1st January 2012 and bears all the liabilities and expenses, taxes and other charges to result from the merger.

All the assets and liabilities contributed to the Company have been contributed to the Company for a net value of seventy-one million two hundred thirty-three thousand one hundred thirty-one US dollars (USD 71,233,131) out of which seventy-one million two hundred thirty-three thousand US dollars (USD 71,233,000) will be allocated to the share capital and one hundred thirty-one US dollars (USD 131) to the share premium.

Fourth resolution:

The general meeting resolves that in exchange of the contribution by EGON HOLDINGS S.A. of all its assets and liabilities, the seventy-one thousand two hundred thirty-three (71,233) new shares are allocated to the sole shareholder of EGON HOLDINGS S.A.

Fifth resolution:

The general meeting acknowledges that the sole shareholder of EGON HOLDINGS S.A. has approved the merger by general meeting on this day and that consequently, the merger is realized.

The general meeting request the board of directors of the Company to proceed, in accordance with Article 273, paragraph 2, of the law, with the publication formalities and other measures required by law and to record in the register of shareholders the new shares of the Company on behalf of the sole shareholder of EGON HOLDINGS S.A.

Sixth resolution:

The general meeting resolves to decrease the share capital by an amount of eleven million four hundred four thousand US dollars (USD 11,404,000) so as to bring it from its current amount of eighty-two million six hundred thirty-seven thousand US dollars (USD 82,637,000) represented by eighty-two thousand six hundred thirty-seven (82,637) shares with a nominal value of one thousand US dollars (USD 1,000), to seventy-one million two hundred thirty-three thousand US dollars (USD 71,233,000) by cancellation of eleven thousand four hundred four (11,404) own shares held by the Company as a result of the merger.

Seventh resolution:

The general meeting resolves to reduce the share capital by an amount of twenty-two million five hundred thirty-nine thousand US dollars (USD 22,539,000) so as to bring it from its current amount of seventy-one million two hundred thirty-three thousand US dollars (USD 71,233,000) represented by seventy-one thousand two hundred thirty-three (71,233) shares with a nominal value of one thousand US dollars (USD 1,000) each, to forty-eight million six hundred ninety-four thousand US dollars (USD 48,694,000) by cancellation of twenty-two thousand five hundred thirty-nine (22,539) shares and by absorption of losses for the same amount.

The reality of the losses has been proved to the notary by a balance sheet of the Company on 31 December 2011 and by a certificate signed by two directors of the Company confirming that the losses always exist on the day of the present deed, which will remain attached to the present deed.

Eighth resolution:

As a consequence of the preceding resolutions, the general meeting resolves to amend Article 5, paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Share Capital. (first paragraph).** The Company has a share capital of forty-eight million six hundred ninety-four thousand United States Dollars (USD 48,694,000) divided into forty-eight thousand six hundred ninety-four (48,694) shares with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000) each.”

Ninth resolution:

The general meeting decides that there will be no resolution regarding item 9 of the agenda.

Tenth resolution:

The general meeting resolves to change the name of the Company in “EGON HOLDINGS S.A.”.

Consequently, the general meeting resolves to amend Article 1, paragraph 3 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Form, Name. (third paragraph).** The Company will exist under the name of “EGON HOLDINGS S.A.”.”

Eleventh resolution:

The general meeting resolves to fix the number of directors of the Company to five (5) and to appoint in addition to the existing directors, Mr Dilip J. Thakkar, expert-comptable, born on 1st October 1936 in Bombay (India), residing in 111-A, Mahatma Gandhi Road, Fort, Mumbai - 400 023, as director of the Company.

The mandate of the new director will end at the general meeting approving the annual account of the financial year 2017.

Statement

The notary, pursuant to Article 271, paragraph 2, of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, verified and hereby certify the existence and legality of the acts and formalities required to the Company and of the merger plan.

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, at the registered office of the Company, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EGON FINANCE INTERNATIONAL S.A., une société anonyme, ayant son siège social au L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.091, constituée par acte notarié du 29 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1641 du 3 août 2007 (la «Société») et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte notarié du 30 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1665 du 28 août 2009.

L'assemblée est ouverte à 10.15 heures sous la présidence de Madame Noëlle Piccione, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Vinciane Darche, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sophie Di Lorenzo, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Présentation de l'opération de fusion par voie d'absorption de la société EGON HOLDINGS S.A. (Société absorbée) par la société EGON FINANCE INTERNATIONAL S.A. (Société absorbante) et plus particulièrement:

a) du projet de fusion en date du 22 juin 2012 prévoyant l'absorption par EGON FINANCE INTERNATIONAL S.A. de la société EGON HOLDINGS S.A., la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la Société absorbée à la Société absorbante,

b) des rapports écrits des Conseils d'Administration des sociétés fusionnantes expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet de fusion et plus particulièrement le rapport d'échange, et

c) du rapport écrit de l'expert indépendant unique, RSM Audit Luxembourg S.à r.l., 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Réviseur d'Entreprises.

2. Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

3. Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de la Société absorbée par la Société absorbante notamment par le transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la Société absorbée à la Société absorbante et la dissolution sans liquidation de la Société absorbée comme conséquence de la fusion.

4. Augmentation du capital social de la Société absorbante à concurrence de USD 71.233.000,- (soixante et onze millions deux cent trente trois mille US dollars) en vue de porter le capital de son montant actuel de USD 11.404.000,- (onze millions quatre cent quatre mille US dollars) à USD 82.637.000,- (quatre vingt deux millions six cent trente sept mille US dollars) par la création et l'émission de 71.233 (soixante et onze mille deux cent trente trois) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille US dollars) et attribution des nouvelles actions émises à l'actionnaire unique de la Société absorbée.

5. Constatation de la réalisation de la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

6. Réduction du capital social de la Société absorbante à concurrence de USD 11.404.000,- (onze million quatre cent quatre mille US dollars) pour le ramener de son montant de USD 82.637.000,- (quatre-vingt-deux million six cent trente-sept mille US dollars) à un montant de USD 71.233.000,- (soixante et onze million deux cent trente-trois mille US dollars) par annulation de 11.404 actions propres représentant l'intégralité des actions propres de la Société Absorbante suite à la réalisation de la fusion.

7. Réduction de capital de la Société Absorbante à concurrence de USD 22.539.000,- (vingt deux millions cinq cent trente neuf mille US dollars) en vue de porter le capital de son montant actuel de USD 71.233.000,- (soixante et onze million deux cent trente-trois mille US dollars) à USD 48.694.000,- (quarante-huit million six cent quatre-vingt-quatorze

mille US dollars) par annulation de vingt-deux mille cinq cent trente-neuf (22.539) actions et par apurement d'une partie des pertes à due concurrence.

8. Modification subséquente des statuts pour prendre en compte les résolutions prises ci-dessus.

9. Décharge à donner aux administrateurs.

10. Changement de la dénomination sociale de la société absorbante en «EGON HOLDINGS SA.» et modification subséquente de l'article 1^{er}, alinéa 3 des statuts.

11. Nomination d'un administrateur supplémentaire au sein de la société absorbante.

12. Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, relatives aux fusions ont été respectées, à savoir:

1. Publication du projet de fusion du 22 juin 2012 établi par les Conseils d'Administration des sociétés qui fusionnent au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1636 du 29 juin 2012, soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

2. Etablissement d'un rapport écrit par les Conseils d'Administration de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des actions.

3. Etablissement d'un rapport écrit par un seul réviseur d'entreprises indépendant désigné par ordonnance du 21 septembre 2012 de Monsieur Jean-Paul HOFFMANN, 1^{er} Vice-Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, à savoir la société à responsabilité limitée «RSM AUDIT LUXEMBOURG S.à r.l.», ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 113.621.

4. Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés un mois avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signée par deux administrateurs restera annexée aux présentes.

L'assemblée générale, après avoir discuté le projet de fusion, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée approuve le projet de fusion entre la société anonyme EGON FINANCE INTERNATIONAL S.A. et la société anonyme EGON HOLDINGS S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, tel que ce projet de fusion a été approuvé par les conseils d'administration de la Société et de EGON HOLDINGS S.A. et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1636 du 29 juin 2012.

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante et onze millions deux cent trente trois mille US dollars (USD 71.233.000,-), pour le porter de son montant actuel de onze millions quatre cent quatre mille US dollars (USD 11.404.000,-) représenté par onze mille quatre cent quatre (11.404) actions d'une valeur nominale de mille US dollars (USD 1.000) chacune, à quatre-vingt-deux millions six cent trente-sept mille US dollars (USD 82.637.000,-) par l'émission de soixante et onze mille deux cent trente trois (71.233) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille US dollars (USD 1000,-) chacune.

Troisième résolution:

L'assemblée accepte que les soixante et onze mille deux cent trente-trois (71.233) actions nouvelles de la Société sont libérées par la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de EGON HOLDINGS S.A. à la Société, étant précisé que la Société reprend à son compte toutes les opérations réalisées par EGON HOLDINGS S.A. au point de vue comptable à partir du 1^{er} janvier 2012 et qu'elle en supporte tout le passif, ainsi que les frais, impôts et autres charges à résulter de la fusion.

L'ensemble du patrimoine actif et passif est apporté à la Société pour une valeur nette de soixante et onze millions deux cent trente-trois mille cent trente et un US dollars (USD 71.233.131) dont soixante et onze millions deux cent

trente-trois mille US dollars (USD 71.233.000) sont affectés au capital social et cent trente et un US dollars (USD 131) sont affectés au compte prime d'émission.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide qu'en échange de l'apport par EGON HOLDINGS S.A. de l'ensemble de son patrimoine actif et passif, les soixante et onze mille deux cent trente-trois (71.233) actions nouvellement émises sont attribuées à l'actionnaire unique de EGON HOLDINGS S.A.

Cinquième résolution:

L'assemblée constate que les actionnaires de EGON HOLDINGS S.A. ont approuvé la fusion par assemblée générale en date d'aujourd'hui et que par conséquent, la fusion est réalisée.

L'assemblée charge le conseil d'administration de la Société de procéder, conformément à l'article 273, alinéa 2, aux formalités de publicité et autres mesures exigées par la loi et d'inscrire dans le registre des actionnaires les actions nouvelles de la Société au nom de l'actionnaire unique de EGON HOLDINGS S.A.

Sixième résolution:

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de onze millions quatre cent quatre mille US dollars (USD 11.404.000) pour le ramener de son montant actuel de quatre-vingt-deux millions six cent trente-sept mille US dollars (USD 82.637.000,-) représenté par quatre-vingt-deux mille six cent trente-sept (82.637) actions d'une valeur nominale de mille US dollars (USD 1.000) chacune, à un montant de soixante et onze millions deux cent trente-trois mille US dollars (USD 71.233.000,-) par annulation de onze mille quatre cent quatre (11.404) actions propres détenues par la Société suite à la fusion.

Septième résolution:

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de vingt-deux millions cinq cent trente-neuf mille US dollars (USD 22.539.000,-) pour le ramener de son montant actuel de soixante et onze millions deux cent trente-trois mille US dollars (USD 71.233.000,-) représenté par soixante et onze mille deux cent trente-trois (71.233) actions d'une valeur nominale de mille US dollars (USD 1.000) chacune, à un montant de quarante-huit millions six cent quatre-vingt-quatorze mille US dollars (USD 48.694.000,-) par annulation de vingt-deux mille cinq cent trente-neuf (22.539) actions et par apurement de pertes à due concurrence.

La réalité de ces pertes résulte d'un état comptable de la Société du 30 décembre 2011 et d'une attestation signée par deux administrateurs de la Société confirmant que les pertes existent toujours au jour des présentes, qui resteront annexés aux présentes.

Huitième résolution:

Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 5, alinéa 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à quarante-huit millions six cent quatre-vingt-quatorze mille US dollars (USD 48.694.000,-) représenté par quarante-huit mille six cent quatre-vingt-quatorze (48.694) actions d'une valeur nominale de mille US dollars (USD 1.000,-) chacune.»

Neuvième résolution:

L'assemblée générale décide qu'il n'y aura pas de résolution concernant le point 9 de l'agenda.

Dixième résolution:

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société en «EGON HOLDINGS SA».

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er}, alinéa 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Forme, Nom. (Troisième alinéa).** La société existe sous la dénomination EGON HOLDINGS SA.»

Onzième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs de la Société à cinq (5) et de nommer en plus des administrateurs existants Monsieur Dilip J. Thakkar, expert-comptable, né le 1^{er} octobre 1936 à Bombay (Inde), résidant au 111-A, Mahatma Gandhi Road, Fort, Mumbai - 400 023, comme administrateur de la Société.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes annuels de l'exercice social 2017.

Constataion

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2, de la loi sur les sociétés commerciales, a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. PICCIONE, V. DARCHE, S. DI LORENZO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 30 novembre 2012. LAC/2012/56815. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Référence de publication: 2012160985/334.

(120212658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Power Ultrasonics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 148.294.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the fourth of December.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The private limited liability company "PGO Invest S.à r.l.", established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 137.472,

here duly represented by its manager Mr. Patrick GOLDSCHMIDT, maître en sciences économiques,, professionally residing in L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the public limited company ("société anonyme") "Power Ultrasonics S.A.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 148.294, has been incorporated pursuant to a deed of M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on September 25, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,, number 2020 of October 15, 2009;

2) That the corporate capital is set at fifty thousand US Dollars (50,000.- USD), represented by five thousand (5,000) shares with a par value of ten US Dollars (10.- USD) each;

3) That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the shares of the Company;

4) That the appearing party, represented as said before, acting as sole shareholder (the "Sole Shareholder"), declares, with effect on October 31, 2012, the dissolution of the Company and the commencement of the liquidation process;

5) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

6) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the Company;

7) That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 6;

8) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

9) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment;

10) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the registered office of the Sole Shareholder in L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately 890.- EUR.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the legal representative of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said representative has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatre décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée «PGO Invest S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137.472,

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Patrick GOLDSCHMIDT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme «Power Ultrasonics S.A.», (la «Société»), établie et ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 148.294, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 25 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2020 du 15 octobre 2009;

2) Que le capital social est fixé à cinquante mille dollars US (50.000,- USD), représenté par cinq mille (5.000) actions avec une valeur nominale de dix dollars US (10,- EUR) chacune;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société;

4) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique (l'«Associé Unique»), prononce, avec effet au 31 octobre 2012, la dissolution de la Société et la mise en liquidation;

5) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

6) Que l'Associé Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société;

7) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6;

8) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins au siège social de l'Associé Unique à L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à 890,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant légal de la partie comparante, agissant come dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit représentant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. GOLDSCHMIDT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2012. LAC/2012/58169. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162776/98.

(120215102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

IVZ Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.183,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.634.

In the year two thousand and twelve, on twenty-ninth of November.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, the Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Invesco Ltd., a company incorporated and governed under the laws of Bermuda, having its registered office address at c/o Appleby (Bermuda) Ltd., Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton, HM 12 Bermuda, and registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 40671 (hereafter the "Appearing Company" or "Invesco"), here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, the Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 29th, 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the Appearing Company and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such Appearing Company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The Appearing Company is the sole shareholder of a private limited liability company established in Luxembourg under the name of "IVZ Finance S.à r.l." (hereafter the "Company"), registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 172.634, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated November 8, 2012, not yet published in the Mémorial C, "Recueil des Sociétés et Associations".

II. The Company's share capital is set at eighteen thousand, one hundred and eighty-two U.S. Dollars (USD 18,182.-) represented by eighteen thousand, one hundred and eighty-two (18,182) ordinary shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

III. The Appearing Company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the Company's share capital by one U.S. Dollar (USD 1.-), in order to raise it from its present amount of eighteen thousand, one hundred and eighty-two U.S. Dollars (USD 18,182.-) to eighteen thousand, one hundred and eighty-three U.S. Dollars (USD 18,183.-), by creation and issue of one (1) new share with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-).

Subscription - Payment

Thereupon intervened, Invesco, through its proxyholder, and declared to subscribe to the newly issued share and to have it fully paid-up in the amount of one U.S. Dollar (USD 1.-), along with the related share premium in the amount of seven hundred and forty-nine million, nine hundred and ninety-nine thousand, nine hundred and ninety-nine U.S. Dollars (USD 749,999,999.-), by contribution in kind consisting of:

(i) the assignment of that certain, unquestionable and undisputed receivable in the principal amount of thirty-seven million, five hundred thousand U.S. Dollars (USD 37,500,000.-) held by Invesco against IVZ, Inc., a Delaware corporation, having an office at 1555 Peachtree Street, Atlanta GA 30309, the United States of America, and registered as a foreign corporation with the Georgia Secretary of State under number 08073950 (hereafter "IVZ"); and

(ii) the assignment of that certain, unquestionable and undisputed receivable in the principal amount of seven hundred and twelve million, five hundred thousand U.S. Dollars (USD 712,500,000.-) held by Invesco against IVZ;

(the above-mentioned contribution in kind made by Invesco shall hereinafter be referred to as the "Contribution in Kind").

Proof of the existence and value of the receivables consisting of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary by an ad hoc declaration signed by Invesco, as creditor, dated November 29th, 2012, and an ad hoc declaration signed by IVZ, as debtor, dated November 29th, 2012.

Effective implementation of the contribution in kind

Invesco, through its proxyholder, declared that:

- it is the sole unrestricted owner of the receivables consisting of the Contribution in Kind and possesses the power to dispose of them, them being legally and conventionally freely transferable;
- the transfer of the receivables consisting of the Contribution in Kind is effective today without qualification;
- there are no lawsuits or litigation whatsoever in connection with the proposed Contribution in Kind which may materially affect its determined value; and
- all further formalities are in progress, inter alia, in Luxembourg in order to duly carry out and formalize such transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolved to amend article 6 of the Company's articles of association as follows:

" **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at eighteen thousand, one hundred and eighty-three U.S. Dollars (USD 18,183.-) represented by eighteen thousand, one hundred and eighty-three (18,183) ordinary shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above change and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the share register of the Company.

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to change the financial year of the Company which shall henceforth start on November 30th of each year and end on November 29th of the following year. The current financial year which has started on November 8th, 2012 shall hence terminate on November 29th, 2012.

Fifth resolution

Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolved to amend article 19 of the Company's articles of association as follows:

" **Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on November 30th of each year and ends on November 29th of the following year."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the Appearing Company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the Appearing Company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Appearing Company, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Invesco Ltd., une société constituée et régie selon les règles des Bermudes, ayant son siège social à c/o Appleby (Bermuda) Ltd., Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton, HM 12 Bermudes, et enregistrée auprès du «Bermuda Registrar of Companies» sous le numéro 40671 (ci-après la «Comparante» ou «Invesco»), ici représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6402, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 novembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la Comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle Comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La Comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «IVZ Finance S.à r.l.» (ci-après la «Société»), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Lu-

xembourg sous le numéro B 172.634, constituée suivant acte reçu du notaire instrumentaire en date du 8 novembre 2012, non encore publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à dix-huit mille, cent quatre-vingt-deux dollars U.S. (USD 18.182,-) divisé en dix-huit mille, cent quatre-vingt-deux (18.182) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. La Comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un dollar U.S. (USD 1,-) pour le porter de son montant actuel de dix-huit mille, cent quatre-vingt-deux dollars U.S. (USD 18.182,-) à dix-huit mille, cent quatre-vingt-trois dollars U.S. (USD 18.183,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-).

Souscription - Paiement

Sur ce, Invesco, par son mandataire, a déclaré souscrire à la nouvelle part sociale et la libérer intégralement pour un montant d'un dollar U.S. (USD 1,-), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de sept cent quarante-neuf millions, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars U.S. (USD 749.999.999,-), par un apport en nature consistant en:

(i) l'affectation d'une créance certaine, incontestable et incontestée d'un montant principal de trente-sept millions, cinq cent mille dollars U.S. (37.500.000,-) détenue par Invesco à l'encontre d'IVZ, Inc., une société de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1555 Peachtree Street, Atlanta GA 30309, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée en tant que société étrangère auprès du «Georgia Secretary of State» sous le numéro 08073950 (ci-après «IVZ»); et

(ii) l'affectation d'une créance certaine, incontestable et incontestée d'un montant principal de sept cent douze millions, cinq cent mille dollars U.S. (712.500.000,-) détenue par Invesco à l'encontre d'IVZ;

(l'apport en nature mentionné ci-dessous et contribué par Invesco est désigné sous le terme l'«Apport en Nature»).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné par la production d'une déclaration ad hoc signée par Invesco, en qualité de créancier, en date du 29 novembre 2012, et par une déclaration ad hoc signée par IVZ, en qualité de débiteur, en date du 29 novembre 2012.

Réalisation effective de l'apport en nature

Invesco, par son mandataire, a déclaré que:

- elle est l'unique propriétaire des créances constitutives de l'Apport en Nature et possède le pouvoir d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- le transfert des créances constitutives de l'Apport en Nature est effectif à ce jour sans réserves;
- l'Apport en Nature ne fait l'objet d'aucun litige ou contentieux qui pourrait avoir pour effet d'en altérer la valeur déterminée; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation, entre autre, à Luxembourg, aux fins d'effectuer le transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital de la Société, l'associée unique a décidé de modifier et reformuler l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

Art. 6. Capital souscrit. «Le capital social est fixé à dix-huit mille, cent quatre-vingt-trois dollars U.S. (USD 18.183,-) représenté par dix-huit mille, cent quatre-vingt-trois (18.183) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale».

Troisième résolution

L'associée unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Quatrième résolution

L'associée unique a décidé de changer l'année sociale de la Société qui devra désormais commencer le 30 novembre de chaque année et se terminer le 29 novembre de l'année suivante. La présente année sociale qui a commencé le 8 novembre 2012 se terminera le 29 novembre 2012.

Cinquième résolution

Suite à la résolution précédente, l'associée unique a décidé de modifier et reformuler l'article 19 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 19. Année Sociale.** L'année sociale commence le 30 novembre de chaque année et se termine le 29 novembre de l'année suivante».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 4 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2067. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161771/174.

(120213407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

FBH, Inc., S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.011,00.

Siège de direction effectif: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 154.527.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of November.

In front of Maître Francis Kessler, notary public residing at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held a general meeting of the sole shareholder of "FBH, Inc., S.à r.l." (the "Company"), a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington DE 19808, County of New Castle, State of Delaware, and having its principal establishment and effective place of management and control at 17, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 154.527, incorporated by a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, public notary residing in Luxembourg, enacted on 17 June 2010, whose articles of incorporation have been published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n°1907 of 15 September 2010.

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing with professional address at Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Sophie HENRYON, private employee, residing with professional address at Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing with professional address at Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

The chairman requests the notary to note that:

I.- The sole shareholder of the Company is Pearson Luxembourg N°2, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 17, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 100.148 (the "Sole Shareholder") duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and the number of shares held by the Sole Shareholder are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall be annexed to and registered with these minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 2,001,100 (two million one thousand one hundred) shares of USD 0.01 (one cent) representing the whole share capital of the Company, is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states it has been duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the amendment of the financial year of the Company and subsequent termination of the current financial year of the Company as at 31 December 2012;
3. Approval of the subsequent amendment of articles 17 and 18 of the articles of association of the Company in order to reflect the new financial year pursuant to resolution 2. above; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is further resolved to amend the closing date of the financial year of the Company from 30 June to 31 December.

As a consequence of the foregoing, the Company shall have its current financial year starting from 1 July 2012 and ending on 31 December 2012 whereas each subsequent financial year of the Company shall begin on 1 January and end on 31 December.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statement and resolution, it is resolved to amend articles 17 and 18 of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 17.** The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December."

" **Art. 18.** Each year, as of 31 December, the board of directors will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of directors will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huitième jour de novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «FBH, Inc., S.à r.l.» (la «Société»), une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington DE 19808, Comté de New Castle, Etat du Delaware, et ayant son principal établissement et son centre de direction et de contrôle au 17, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.527, constituée par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, dressé le 17 juin 2010, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1907 du 15 septembre 2010 (les «Statuts»).

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique de la Société est Pearson Luxembourg N° 2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 17, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.148 Associé Unique», dûment représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé, et le nombre de parts détenues par l'Associé Unique est reporté sur la liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 2.001.100 (deux millions mille cent) parts sociales de 0.01 USD (un centime de Dollar Américain) représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'Associé Unique déclare expressément avoir été valablement et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la modification de l'exercice social de la Société et de la clôture subséquente de l'exercice social de la Société au 31 décembre 2012;
3. Approbation de la modification subséquente des articles 17 et 18 des statuts de la Société afin de refléter le nouvel exercice social suite à la résolution 2. ci-dessus; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il est décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé en outre de modifier la date de clôture de l'exercice social de la Société du 30 juin au 31 décembre.

En conséquence de ce qui précède, l'actuel exercice social de la Société commence le 1^{er} juillet 2012 et se terminera le 31 décembre 2012, et chaque exercice social subséquent de la Société commencera dorénavant le 1^{er} janvier et finira le 31 décembre.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précitées, il est décidé de modifier les articles 17 et 18 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 17.** L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier d'une année pour se terminer le 31 décembre de l'année suivante.»

« **Art. 18.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.»

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, au même jour qu'indiqué en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16330. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012161649/150.

(120213544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Société Civile Immobilière Carlo Schneider, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 18, Wéngertswee.

R.C.S. Luxembourg E 2.229.

L'an deux mille douze,

Le six décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

- 1) Monsieur Carlo SCHNEIDER, maître-peintre, demeurant à L-5485 Wormeldange-Haut, 18, Wéngertswee,
- 2) Madame Germaine BERTRAND, secrétaire, demeurant à L-5485 Wormeldange-Haut, 18, Wéngertswee.

Lesdits comparants ont déclaré et prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1.- Monsieur Carlo SCHNEIDER et Madame Germaine BERTRAND, prénommés, sont les associés de la société civile immobilière "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CARLO SCHNEIDER", avec siège social à Wormeldange, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich, en date du 15 juin 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 277 du 8 octobre 1987, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section E et le numéro 2.229.

2.- Les associés décident de transférer le siège social à compter de ce jour à L-5485 Wormeldange-Haut, 18, Wéngertswee, et de modifier en conséquence l'alinéa premier de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. (Premier alinéa).** Le siège est établi à Wormeldange-Haut."

3.- Les associés constatent que, par suite du basculement de la devise du capital social en euros, avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital social, jusque-là de trois millions deux cent mille francs luxembourgeois (LUF 3.200.000,00), est actuellement de soixante-dix-neuf mille trois cent vingt-cinq euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 79.325,92), représenté par soixante-quatre (64) parts sociales.

Les associés décident de modifier en conséquence l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-dix-neuf mille trois cent vingt-cinq euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 79.325,92), représenté par soixante-quatre (64) parts sociales sans désignation de valeur nominale, attribuées aux associés dans la proportion de leurs apports spécifiés ci-après comme suit:

1. Monsieur Carlo SCHNEIDER, prénommé, soixante-trois parts sociales	63
2. Madame Germaine BERTRAND, prénommée, une part sociale	1
Total: soixante-quatre parts sociales	64"

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Schneider, G. Bertrand, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2012. Relation: LAC / 2012 / 58989. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165421/42.

(120217633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Filian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 173.347.

STATUTS

L'an deux mille douze, le six décembre.

Par-devant Nous Maître HELLINCKX Henri, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Christian FOURNIER, né le 13/02/1959 à St Maur (France), de nationalité française, demeurant 28 avenue Jean Jaures, 66330 Cabestany France,

ici représenté par Monsieur Jean-Philippe MASO, né le 27/04/1980 à Perpignan(France), de nationalité française, demeurant à Résidence Venezia Appt 26 rue Iman Chafai - Hivernage - 40 000 Marrakech Maroc, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "FILIAN S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et/ou d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunt et/ou de créances.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société a, en outre, pour objet le conseil économique selon l'article 13(1) f) de la loi d'établissement de 1988 ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous biens immeubles meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchand de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par 310 (trois cent dix) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier mercredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;

f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;

g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;

h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et

i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Mr Christian FOURNIER, né le 13 / 02 /1959 à St Maur (France), de nationalité française, demeurant 28 avenue Jean Jaures, 66330 Cabestany France, et libérées entièrement par le souscripteur prèdit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Décisions de l'actionnaire unique

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. La personne suivante est nommée administrateur unique:

Monsieur Christian FOURNIER, né le 13/02/1959 à St Maur (France), de nationalité française, demeurant 28, avenue Jean Jaures, 66330 Cabestany France

4. Madame Nathalie CRAHAY, licencié en Administration des Affaires, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2737 Luxembourg, 14, rue Wurth Paquet, née à Sprimont, Belgique, le 21 août 1957, est nommée commissaire aux comptes de la Société.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à EUR 1.500.-.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. FOUNIER et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 décembre 2012. Relation: LAC/2012/58412. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161659/268.

(120213600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Howi G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 23.746.

—
AUFLOSUNG

Im Jahre zweitausendzwoölf, am sechsten Dezember.

Ist vor der Notarin Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Grossherzogtum Luxemburg,
erschieden:

Frau Doris Matthies, geborene Lenzen, Verwalterin von Gesellschaften, geboren am 25. Oktober 1945 in Köln, Deutschland, wohnhaft in D-50767 Köln, Deutschland, Fröbelstrasse 79.

Welche Komparentin, hier vertreten wie vorerwähnt, die amtierende Notarin ersuchte ihre Erklärungen wie folgt zu beurkunden:

I.- Die Komparentin ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "HOWI G.m.b.H.", mit Sitz in L-2551 Luxemburg, 41, Avenue du X Septembre (Der Domizilierungsvertrag wurde von der Domizilierungsstelle L&W Étude d'avocats gekündigt. Die Kündigung tritt ab dem Datum ihrer Hinterlegung beim Handelsregister durch die Domizilierungsstelle in Kraft, im gegebenen Fall am 18/01/2011.), eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 23746, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Gérard Lecuit, damals mit Amtssitz in Mersch, vom 24. Dezember 1985, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 65 vom 13. März 1986. Die Satzung der Gesellschaft wurde letztmalig abgeändert durch eine Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster, am 6. Januar 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 994 vom 20. Mai 2006.

II.- Das Gesellschaftskapital der "HOWI G.m.b.H." beträgt EUR 12.394,6762 (zwölftausenddreihundertvierundneunzig Euro und siebenundsechzig Komma zweiundsechzig Cent) festgesetzt, dargestellt durch 500 (fünfhundert) Anteile von je EUR 24,7893 (vierundzwanzig Euro und achtundsiebzig Komma dreiundneunzig Cent), voll eingezahlt.

Sämtliche 500 (fünfhundert) Gesellschaftsanteile gehören der alleinigen Gesellschafterin Frau Doris Matthies, geborene Lenzen, Verwalterin von Gesellschaften, geboren am 25. Oktober 1945 in Köln, Deutschland, wohnhaft in D-50767 Köln, Deutschland, Fröbelstrasse 79.

Alsdann nimmt die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt und welche an Platz und Stelle der ausserordentlichen Gesellschafterversammlung handelt, nachgehende Beschlüsse:

III.- Die Gesellschafterin, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, erklärt dass die Gesellschaft keine Aktivität mehr ausübt, und sie beschliesst die Gesellschaft "HOWI G.m.b.H." mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

Die alleinige Gesellschafterin, handelnd in ihrer Eigenschaft als Liquidatorin der Gesellschaft "HOWI G.m.b.H.", erklärt dass die Liquidation der Gesellschaft den Rechten aller Interessenten gemäss stattgefunden hat, dass sie sämtliche Aktiva und Passiva der Gesellschaft übernimmt und sich verpflichtet sämtliche noch eventuell noch nicht geregelten Schulden und Verpflichtungen, sowie die zu diesem Zeitpunkt noch nicht bekannten Verbindlichkeiten unter ihrer persönliche Haftung zu übernehmen.

IV.- Dem Geschäftsführer der Gesellschaft Frau Sandra Matthies, Verwalterin von Gesellschaften, geboren am 7. Juni 1971 in Köln, Deutschland, wohnhaft in D-50226 Frechen, Deutschland, Heideweg 19, wird für die Ausübung seines Mandates als Geschäftsführer Entlastung erteilt.

V.- Sämtliche Gesellschaftsbücher und -unterlagen der Gesellschaft werden während der gesetzlich vorgeschriebenen Frist von 5 (fünf) Jahren bei Frau Doris Matthies, geborene Lenzen, Verwalterin von Gesellschaften, geboren am 25. Oktober 1945 in Köln, Deutschland, wohnhaft in D-50767 Köln, Deutschland, Fröbelstrasse 79, aufbewahrt.

VI.- Die Kosten und Honorare welche auf Grund vorliegender Urkunde anfallen, und welche der alleinigen Gesellschafterin zu Last fallen, werden auf € 1.000,- abgeschätzt.

Hierüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monat und am Tage, wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden hat die Erschienene, handelnd wie vorerwähnt, welche der Notarin nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt ist, diese Urkunde mit der Notarin unterschrieben.

Signé: D.Matthies, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16304. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162538/55.

(120214880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

B.O. Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 173.330.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le trente novembre.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1) Monsieur Stéphane Luis OSORIO, chef d'entreprise, demeurant à L-7681 Waldbillig, 3A, rue des Fleurs,
- 2) Monsieur Laurent BERNA, chargé d'affaires, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 177, rue Jacques Prévert.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2.

La société a pour objet:

- L'achat et la vente de cuisines professionnelles et non professionnelles ainsi que l'installation, l'entretien et le service après-vente de cuisines,
- la conception complète d'établissement,
- la prestation de services et la sous-traitance de travaux généraux.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "B.O. CONCEPT S. à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Hesperange. Il pourra être déplacé dans la même commune par simple décision de la gérance de la société.

Il peut être transféré en dehors de cette commune en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixe a douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est renvoyé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci. Les dispositions des articles 200-1 et 200-2 de la loi sur les sociétés commerciales sont alors applicables.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Du bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) M. Stéphane Luis Osorio, cinquante parts sociales,	50
2) M. Laurent Berna, cinquante parts sociales,	50
Total: Cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2013.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille euros (1.000.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.
- 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - a) M. Stéphane Luis Osorio est nommé gérant technique,
 - b) M. Laurent Berna est nommé gérant administratif.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des gérants. Le gérant technique peut engager la société par sa signature individuelle.

Déclaration

Les associés prénommés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, et du règlement grand-ducal du 1^{er} février 2010, être les bénéficiaires réels et finaux de la société ci-dessus et certifient que les fonds/biens/droits ne proviennent d'aucune infraction pénale.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les personnes comparantes, connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. OSORIO, L. BERNA, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 3 décembre 2012. Relation: REM/2012/1535. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 décembre 2012.

P. SERRES.

Référence de publication: 2012162125/114.

(120213637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Less Auto Cleaning, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 173.391.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Yannick LESSERTEUR, gérant de sociétés, né à Metz (F) le 24 janvier 1989, demeurant à F-57120 Pierrevillers, 10bis, rue Belle Fontaine (France),

agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de gérant de

2.- LESS'AUTO, société à responsabilité limitée de droit français, sise à F-57120 Pierrevillers, 10bis, rue Belle Fontaine (France), inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro 529 911 026,

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "LESS AUTO CLEANING".

Art. 3. La société a pour objet la prestation de services relative au nettoyage intérieur et extérieur de véhicules toutes autres activités d'intermédiation d'affaires, de mise en relation, dans ce même domaine.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Entre associés toutefois, les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Libération de parts sociales

Les statuts ainsi arrêtés, les comparants ont souscrites les parts sociales comme suit:

1.- Monsieur Yannick LESSERTEUR, préqualifié, vingt-cinq parts sociales	25
2.- «LESS'AUTO», préqualifiée, soixante-quinze parts sociales	75
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ 950- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée:
Monsieur Yannick LESSERTEUR, gérant de sociétés, né à Metz (F) le 24 janvier 1989, demeurant à F-57120 Pierrevillers, 10bis, rue Belle Fontaine (France).
- 3.- Le gérant unique dispose de tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Yannick LESSERTEUR, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 novembre 2012. Relation GRE/2012/4372. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2012162645/117.

(120214881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Milagro SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.679.

L'an deux mille douze, le cinq décembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens des dispositions de la loi du 11 mai 2007 "MILAGRO SPF S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 38679, constituée originellement sous la dénomination sociale de "MILAGRO S.A.", suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 3 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 183 du 6 mai 1992,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par:

- Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 4 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 511 du 2 avril 2002, contenant notamment l'adoption de la dénomination "MILAGRO HOLDING S.A.",

- le notaire instrumentant, en date du 29 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1730 du 25 août 2010, contenant notamment l'adoption de la dénomination sociale actuelle

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Laurence MOSTADE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

La Présidente désigne Mademoiselle Catherine BORTOLOTTA, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, comme scrutatrice.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et à la mettre en liquidation;
2. Désignation d'un liquidateur et détermination de ses prérogatives;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes jusqu'au jour de la liquidation;
4. Divers.

B) Que 2.195 actions d'une valeur nominale de 25,- EUR ont été rachetées par la société anonyme "MILAGRO SPF S.A.", prédésignée.

C) Que ces actions rachetées n'ont pas droit de vote.

D) Que les actionnaires présents ou représentés détiennent 100% de toutes les actions avec droit de vote, après déduction desdites actions rachetées.

E) Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

F) Qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "Merlis S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111320, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'en date des présentes.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Présidente a ajourné l'Assemblée.

8869

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cent euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdites comparantes ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. MOSTADE, C. BORTOLOTTI, A. VIGNERON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2012. LAC/2012/58179. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162703/89.

(120215157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

TouchWind Hanseatic 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 173.375.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twentieth of November.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, and who will remain the depositary of the present deed.

There appeared:

- The undersigned Vacon Properties S.A., having its registered office at Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama, registered with the Registro Publico de Panama under number 520207, here represented by Mister Gianpiero SADDI, employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal, dated November 13th, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Chapter I. - Purpose - Name - Duration

Art. 1. There is hereby established, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of TouchWind Hanseatic 2 S.à r.l.. (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio. The Company may carry out transactions in relation to life settlement assets, in particular, but not limited to investments in and acquisition and sale of life settlement related assets and interests.

The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, including but not limited to entities in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, to the extent the granting of such securities remains within the boundaries of the Company's corporate interest; and
- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 3. The company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may, by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the city of Luxembourg by a resolution of the manager/board of managers of the company.

The company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Corporate capital - Sharequotas

Art. 5. The company's subscribed share capital is fixed at USD 18.000 (Eighteen thousand United States Dollars), represented by 18.000 (Eighteen thousand) shares having a nominal value of USD 1 (One United States Dollar) per share each.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Chapter III. - Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of at least two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy. A manager may represent one of his/its colleagues. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 15. The Company's fiscal year starts on the 1st of January of each year and terminates on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, when financial year is ending, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Chapter IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. - General stipulations

Art. 20. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Transitory provision

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31st, 2013.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by Vacon Properties S.A, prenamed.

All the shares have been totally paid up so that the amount of USD 18.000 (eighteen thousand United States Dollars) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1.400.-).

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

1. The number of managers is set at three and are appointed as managers:

- Mr Benoît BAUDUIN, born on 31 March 1976 in Messancy, Belgium, with professional address at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, is appointed as manager for an undetermined duration.
- Mr Philippe SALPETIER, born on 19 August 1970 in Libramont, Belgium, with professional address at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, is appointed as manager for an undetermined duration
- Mr Patrick MOINET, born on 6 June 1975 in Bastogne, Belgium, with professional address at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, is appointed as manager for an undetermined duration,

2. The registered office is established at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), momentanément absente, laquelle restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

La soussignée Vacon Properties S.A., ayant pour adresse: Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama, enregistré au Registro Publico de Panama sous le numéro 520207, ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé donné le 13 novembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale de TouchWind Hanseatic 2 S.à r.l. (ci-après, la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio. La Société peut également réaliser des transactions en rapport avec des actifs relatifs à des assurances-vie, y compris, mais non pas limité à des investissements, acquisitions et ventes par rapport à des actifs et intérêts relatifs à des assurances-vie.

La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société, y compris, mais non limité, à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, dans la mesure où l'émission de telles garanties se trouve dans l'intérêt social de la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à USD 18.000 (dix-huit mille dollars des Etats-Unis), représenté par 18.000 (dix-huit mille) parts sociales de USD 1 (un dollar des Etats-Unis) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées

Art. 10. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 14 des statuts sont d'application.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le gestionnaire (s) n'ont pas besoin d'être actionnaires. Le gestionnaire (s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée par les actionnaires détenant plus de la moitié du capital social.

En traitant avec des tiers, le gérant (s) aura tous pouvoirs pour agir au nom et au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes aux objets de la Société et à condition que les termes de cet article 12 ont été respectées.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent du pouvoir du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil des directeurs.

La Société est liée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins deux gestionnaires.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités de cet agent et la rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et de toutes autres conditions pertinentes de son agence.

Dans le cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil des directeurs doit être adopté par la majorité des gestionnaires présents ou représentés.

Un gestionnaire peut agir à une réunion du conseil de gérance en nommant par écrit un autre gérant comme son mandataire. Un gestionnaire peut représenter l'un de ses / ses collègues. Un gestionnaire peut également participer à une réunion du conseil des directeurs par appel-conférence, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à tous les gestionnaires de prendre part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gestionnaire à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication mentionné ci-dessus doit être considérée comme une participation en personne à cette réunion et la réunion est réputée pour être tenue au siège social de la Société. Les décisions du conseil de gérance seront constatées par des procès qui se tiendront au siège social de la Société et doivent être signés par les responsables présents, ou par le président du conseil des directeurs, s'il a été nommé. Les procurations, le cas échéant, resteront attachées au procès-verbal de la réunion pertinente.

Nonobstant ce qui précède, une résolution du conseil de gérance peut également être transmise par écrit, auquel cas le procès-verbal est constitué d'un ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé par tous les membres du conseil de gérance. La date de ces résolutions circulaires sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie de résolutions circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (email)).

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par la société Vacon Properties S.A. prénommée.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de USD 18.000 (dix-huit mille dollars des Etats-Unis) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois et sont nommés en tant que gérants: .

- Monsieur Benoît BAUDUIN, né le 31 mars 1976 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider est nommé gérant pour une durée illimitée.

- Monsieur Philippe SALPETIER, né le 19 août 1970 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, est nommé gérant pour une durée illimitée.

- Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne, Belgique, résidant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, est nommé gérant pour une durée illimitée.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, Grand Duché de Luxembourg.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 novembre 2012. LAC/2012/55242. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162912/365.

(120214570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

EraMondi Innovation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 11, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 173.450.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le six décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

EraMondi S.à r.l., une société existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.020 (la «Partie comparante»),

ici représentée par Mme. Flora Gibert, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg, (le «Mandataire»), en vertu d'une procuration sous seing privée donnée en date du 30 novembre 2012. La procuration signée ne varietur par le Mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La Partie comparante, représentée par le Mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la constitution de la société à responsabilité limitée avec les statuts suivants:

Chapitre I^{er} . - Forme, nom, objet social, durée et siège social

1. Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

2. Art. 2. Dénomination. La Société sera dénommée «EraMondi Innovation S.à r.l.».

3. Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet le conseil en stratégie d'entreprises, le conseil en gestion d'entreprises, l'identification et la structuration de projets, la présentation de projets à des investisseurs, l'accompagnement de projets et toutes les prestations de services annexes ou complémentaires. Ces prestations peuvent être effectuées par la Société auprès de sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités affiliées) ou auprès de toute autre société.

3.2 La société peut initier tout développement de projet.

3.3 La société peut produire et commercialiser tout produit issu d'un projet qu'elle développe.

3.4 La société peut produire et commercialiser tout produit pour le compte d'une entité faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités affiliées) ou pour le compte de toute autre société.

3.5 La Société peut réaliser toutes opérations de gestion administrative ou financière (notamment agir en tant que société centralisatrice de trésorerie dans le cadre d'une convention de centralisation de trésorerie) auprès de sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités affiliées).

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3.7 La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute sorte et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris

ses associés ou entités affiliées) ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.8 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique (pour autant que prohibé par les lois applicables). Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances.

3.9 En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social, parts sociales et transfert des parts

6. Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 17 des Statuts.

6.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel que définis ci-après) pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur base d'une décision de l'assemblée générale des associés prise conformément aux dispositions de l'Article 17.8 des Statuts. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

7. Art. 7. Compte de prime d'émission. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transférée toute prime payée sur chaque part. La prime d'émission est à la libre disposition des associés.

8. Art. 8. Droits des associés.

8.1 Toutes les parts confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

8.2 Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 20 des Statuts.

9. Art. 9. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

10. Art. 10. Transfert des parts.

10.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

10.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 et 190 de la Loi.

Chapitre III. - Gérance

11. Art. 11. Conseil de gérance.

11.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

11.2 Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant au moins la moitié du capital social.

12. Art. 12. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

12.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

12.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

13. Art. 13. Représentation de la Société. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'une pluralité de gérants, (ii) par la signature individuelle de tout gérant, ou (iii) par la signature de chaque personne qui s'est vue déléguer un pouvoir de signature par le Conseil de Gérance.

14. Art. 14. Délégation des pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

15. Art. 15. Réunion du conseil de gérance.

15.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.

15.2 Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

15.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au lieu indiqué dans la notice de convocation.

15.4 Toute réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les gérants, respectant un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

15.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil de Gérance.

15.6 Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance et un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

15.7 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

15.8 Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

15.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier gérant sur les résolutions écrites.

15.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Gérance doit être préparé, signé par tous les gérants présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.

15.11 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute autre personne désignée par un gérant.

16. Art. 16. Responsabilité des gérants. Les gérants ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

Chapitre IV. - Assemblées générales

17. Art. 17. Assemblées générales.

17.1 S'il n'y a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

17.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui.

17.3 S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

17.4 S'il y a moins de vingt-cinq associés, chaque associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

17.5 Les assemblées générales des associés peuvent toujours être convoquées par le Conseil de Gérance, à défaut par un/des associé(s) représentant plus de la moitié du capital social.

17.6 Si tous les associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

17.7 Un associé peut être représenté à une assemblée des associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire qui ne doit pas être associé.

17.8 Les décisions collectives ne sont prises régulièrement qu'à condition d'avoir été adoptées par un ou plusieurs associés détenant au moins la moitié du capital social.

17.9 Les résolutions modificatives des Statuts ne peuvent être adoptées que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux dispositions de la Loi. Un changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Chapitre V. - Exercice social et comptes annuels

18. Art. 18. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

19. Art. 19. Comptes annuels et assemblée générale annuelle.

19.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

19.2 Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

19.3 Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés chaque année.

19.4 S'il y a plus de vingt-cinq associés, la surveillance de la Société devra être confiée à un conseil de surveillance composé de un ou plusieurs commissaires.

20. Art. 20. Attribution des bénéfices et acompte sur dividende.

20.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

20.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

20.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 17.8.

20.4 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Chapitre VI. - Liquidation et Dissolution

21. Art. 21. Liquidation.

21.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

21.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

21.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'Article 20.3 des Statuts.

22. Art. 22. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute par suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'associé unique ou d'un quelconque de ses associés.

Chapitre VII. - Loi applicable

23. Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Parts sociales
EraMondi S.à r.l.	12.500
Total	12.500

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de sorte que le montant du capital social souscrit et libéré de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société. La preuve de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par la Loi pour la constitution d'une société à responsabilité limitée et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Assemblée générale extraordinaire

La Partie comparante, associé unique, représentée par son Mandataire, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Chacune des personnes suivantes est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Jean François FLOCH, gestionnaire et dirigeant d'entreprise, né le 22 février 1959 à Dakar, Sénégal, avec adresse professionnelle à 10, rue Gabriel Péri, F-34200 Sète, France; et

François Michel Christian FABRE, gestionnaire et dirigeant d'entreprise, né le 1^{er} juin 1980 à Toulouse, France, avec adresse personnelle à 194, rue du pressoir, F-34160 St Geniès des Mourgues, France.

Deuxième résolution

L'adresse du siège social est fixée au 11, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Autorisation d'établissement

Le notaire soussigné a informé le comparant qu'avant l'exercice de toute activité commerciale, industrielle ou réglementée ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, celui-ci doit être en possession d'une autorisation d'établissement en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant; et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre effective son activité partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la Partie comparante, représentée par le Mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, et la Partie comparante, représentée par le Mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 10 décembre 2012. Relation: LAC/2012/58725. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163950/240.

(120216264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

J2C Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 109.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168897/9.

(120222756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Luxembourg Shipping Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 36.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168955/9.

(120223451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.
